ARTS PLASTIQUES en DANGER

Les enseignants de disciplines artistiques sont très inquiets des conséquences des récentes déclarations présidentielles (19/01/25) et ministérielles (25/01/2024) sur l'introduction du théâtre entraînant une refonte de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) pour les élèves de collège à la rentrée 2025. Au premier abord, l'occasion de travailler la prestation orale d'un côté et d'apprendre de façon plus ludique des textes fondateurs semble motivante. Mais des enseignements existants vont alors devoir laisser place à cette discipline nouvelle. Déjà l'an dernier la technologie a vu son horaire fondre d'1H pour renforcer le niveau des élèves en maths et en français. Les enseignements artistiques constitués, arts plastiques et éducation musicale, pourraient très probablement être réduits. Deux configurations possibles remontent actuellement sans être exclusives d'autres scénarios possibles. Dans les deux cas, l'existence de ces enseignements est menacée.

- 1er cas: Un enseignement de 2H hebdomadaires, un seul trimestre par an, pour chaque discipline artistique (éducation musicale, théâtre, arts plastiques). Cela reviendrait à diminuer d'1/3 les heures actuelles dans les deux disciplines artistiques déjà constituées. 1H par semaine, c'était déjà bien peu. Pourra-t-on encore parler d'enseignement avec 1/3 d'heures en moins? Un seul trimestre par an revient à nier que la maturité des collégiens requiert une pédagogie inscrite dans la continuité annuelle et la régularité hebdomadaire pour acquérir des modes de pensée, des connaissances et des savoir-faire dans chacune de ces disciplines.
- 2ème cas : Les enseignements artistiques aujourd'hui obligatoires deviendraient optionnels. Comme les dotations horaires répondent à une logique d'économie, toute option est en danger. Les chefs d'établissement devant opérer des arbitrages (groupes de niveaux, effectifs réduits, options...), « le choix » donné aux élèves serait imposé faute de moyens selon les contextes locaux.

Le Ministère prévoirait que ces deux configurations pourraient coexister : la trimestrialisation pour la 6^{ème} et la 5^{ème}, l'optionnalisation facultative pour la 4^{ème} et la 3^{ème}. Or le théâtre est déjà étudié et pratiqué la plupart du temps dans le cours de français et parfois dans des clubs.

Pourquoi une « refonte » des enseignements au collège en 2025 ? Pourquoi mettre en concurrence les disciplines artistiques entre elles ? Pourquoi précariser et réduire des enseignements artistiques dont la pédagogie a été pensée, élaborée et développée en fonction des changements techniques de son époque ? Pourquoi évacuer une partie des professeurs qui ont reçu une formation artistique longue et validée par des concours d'enseignement exigeants et qui ont un savoir-faire certain toujours actualisé ? Pourquoi négliger des pratiques qui forment des qualités essentielles chez les futurs citoyens : apprivoiser les singularités, découvrir la richesse des moyens mis à leur disposition pour gagner en autonomie et prendre confiance en eux, concevoir, imaginer, mener à bien des projets et cultiver l'exigence ? S'ajoutent à cela les annonces quant au retour de l'histoire des Arts ou de l'histoire de l'Art : nouvelle discipline ou non ? Là encore, seule la confusion gagne là où nous avons besoin de cohérence et de clarté.

Les ENSEIGNANTS de DISCIPLINES ARTISTIQUES s'inquiètent vivement de la précarisation de leurs enseignements et de la mise en CONCURRENCE entre les secteurs culturels dans le cadre du « Choc des Savoirs ».

AVANT TOUT CHANGEMENT ILS DEMANDENT A ETRE ENTENDUS.

